

1

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] SDGC 2022/2028

De : > bruno.piketty (par Internet) <bruno.piketty@freesbee.fr>

Date : 20/11/2022 à 14:13

Pour : ddt-participationpublic@tarn.gouv.fr

Je vous prie d'intégrer la présente contribution à la consultation préalable au SDGC 2022/2028. Cette contribution vise à mieux intégrer l'intérêt général, en premier lieu la préservation de la biodiversité, intérêt général qui est de la responsabilité de la Préfecture 81, pour contrebalancer l'intérêt trop particulier des chasseurs et sociétés de chasse qui se dégage du SDGC 2022/2028 présent à cette consultation au permalien :

<https://www.tarn.gouv.fr/projet-d-arrete-approuvant-le-schema-departemental-a11328.html>

### 1) partialité de la collecte de données

"Le renouvellement du SDGC nécessite une mise à jour des données connues sur le territoire, à savoir : .... les espèces (population, répartition, statut) et les milieux (état, évolution). ...

Pour les pratiques de chasse, deux questionnaires différents ont été rédigés et distribués, l'un aux chasseurs et l'autre aux sociétés de chasse" (sic, SDGC 2022/2028 page numérotée 8)

=> il ressort ainsi que uniquement des données collectées des chasseurs et des sociétés de chasse furent intégrées dans le SDGC ; au surplus, ces collectes n'adressent pas ou de manière trop éloignée les espèces. Cette insuffisance doublée de partialité n'est pas convenable.

=> à l'avenir, intégrer l'inventaire naturaliste GeoNat'Occitanie qui est la référence en la matière espèces, référence riche de données tenue à jour en temps réel, disponible au permalien :

<https://geonature.biodiv-occitanie.fr/#/login>

### 2) Cerfs élaphe

"le cerf occupe aujourd'hui une bonne partie du nord du département ainsi qu'une partie de l'extrême Est" (sic, SDGC 2022/2028 page numérotée 116)

Il est alors pertinent que le SDGC 2022/2028 se limite à ces 2 parties du Tarn pour les Cerfs : hors de ces 2 parties, les éventuels individus débusqués lors de chasses sont des cerfs en dispersion.

Il est conforme à la préservation de la biodiversité que ces individus débusqués soient épargnés, permettant la constitution de populations viables hors de ces 2 parties. les cerfs sont emblématiques de la biodiversité.

### 3) registres de battues

"Le registre de battue, régulièrement complété, doit obligatoirement être renvoyé à la FDC 81 en fin de saison. ... La FDC81 pourra refuser la délivrance d'un registre de battue notamment en cas de non-retour du registre de battue ou non-communication des données de la saison de chasse précédente" (sic, SDGC 2022/2028 page numérotée 34)

=> le SDGC 2022/2028 n'expose aucun bilan suite aux retours (ou non !) des registres de battues ! à mémoriser et surtout intégrer dès le présent SDGC : comptabiliser les registres de battues , leur retour , les refus de renouvellement en cas de non retour, pour exposition lors des futurs SDGC .

#### 4) Bécasses des bois

le SDGC 2022/2028 n'expose aucun bilan sur l'attribution des carnets, ni sur leurs retours, ni sur le retour des usagers de Chass'Adapt , ni à fortiori sur les mesures prises par la FDC81 suite à l'absence de retour, évaluée à +60% par l'OFB .

=> à mémoriser et intégrer dès le présent SDGC : comptabiliser les retours de prélèvement (carnets + Chass'Adapt) les refus de renouvellement en cas de non retour, pour exposition lors des futurs SDGC .

Ces oiseaux emblématiques de la biodiversité qui se raréfient partout, et ne causent rigoureusement aucun dégât, bien au contraire, ces oiseaux sont notamment prédateurs de mollusques tels que les limaces, qui pullulent trop vite au détriment des cultures agricoles, maraichères, ou sylvicoles.

En cette absence, la préservation de ces oiseaux s'impose, en vertu du principe constitutionnel de précaution, au risque de voir leurs populations régresser dangereusement, car aucun remède disponible pour enrayer telle régression.

#### 5) conclusion

Je demande que l'AP (Arrêté Préfectoral) d'approbation du SDGC 2022/2028 mentionne explicitement les améliorations suivantes :

5.1) CONSIDERANT d'1 part la réglementation nationale régissant le PMA Bécasses des bois, et d'autre part le caractère emblématique de la biodiversité de ces oiseaux qui se raréfient partout, et ne causent rigoureusement aucun dégât, bien au contraire, ces oiseaux sont notamment prédateurs de mollusques tels que les limaces, qui pullulent trop vite au détriment des cultures agricoles, maraichères, ou sylvicoles, la FDC81 est tenue de comptabiliser les retours de prélèvement (carnets + Chass'Adapt) , les refus de renouvellement en cas de non retour, pour exposition lors du bilan annuel de ces prélèvements ;

5.2) CONSIDERANT d'1 part le caractère emblématique de la biodiversité dévolu aux Cerfs élaphe, et d'autre part l'établissement de 2 populations en partie du nord du département et en son extrême Est, les éventuels individus en dispersion, débusqués lors de chasses hors de ces 2 localisations seront épargnés, hors battues administratives, favorisant la constitution de populations viables ;

5.3) CONSIDERANT l'insuffisance partielle des données collectées sur les espèces (population, répartition, statut), la FDC81 est dorénavant tenue d'élargir sa collecte de données ; l'inventaire naturaliste GeoNat'Occitanie est notamment disponible à cet effet ;

5.4) CONSIDERANT l'obligation de suivi dévolue aux battues de chasse, la FDC81 est tenue d'exposer annuellement bilan des registres de battues , y compris refus de renouvellement en cas de non retour ;

2

**Sujet :** [INTERNET] Population de grands cervidés\_ Monts de Lacaune

**De :** > f.lejuez (par Internet) <f.lejuez@orange.fr>

**Date :** 01/12/2022 à 11:08

**Pour :** <francois-xavier.lauch@tarn.gouv.fr>

**Copie à :** <didier.delapanouse@tarn.gouv.fr>, <christian.barbe@fdc81.fr>, <david.eymard@fdc81.fr>, <antoine.daragon@wanadoo.fr>, <olivier.picard@cnpf.fr>, <pascal.mathieu@cnpf.fr>, <thierry.du-fretay@wanadoo.fr>

Monsieur le Préfet,

Par la présente, nous vous informons d'une initiative en cours de la part des acteurs de l'amont de la forêt Tarnaises, au sujet de l'installation récente d'une population de Cerf dans les Monts de Lacaune.

Il n'est pas exagéré de dire, que le sujet est fondamental pour l'avenir de la gestion forestière et le maintien de l'activité sylvicole de ce territoire.

Avant que le problème ne devienne insoluble, la question de la présence du Cerf dans cette région doit être traitée dans un délai assez rapide.

Par ce courrier, nous souhaitons vous alerter sur notre volonté de participer activement aux choix et décisions qui seront inscrites dans le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour ce secteur.

Vous souhaitant bonne réception je vous prie de croire Monsieur le Préfet en l'assurance de ma sincère considération

**Frédéric LEJUEZ**

*Expert forestier*

*Membre du CNEFAF et des Experts Forestiers de France*

Port : 06 45 52 48 34

mail : f.lejuez@orange.fr



**Cabinet FORET EVOLUTION**

*Expertise - gestion & transaction forestières*

15, route du Moulin - ST CYPRIEN S/DOURDOU

12320 CONQUES-EN-ROUERGUE

Tel : 05 65 69 87 83 - Fax : 05 65 72 81 79

mail : [foret-evolution@orange.fr](mailto:foret-evolution@orange.fr)



— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

EFF\_Grand Gibier\_Prefet Tarn signé.pdf

141 Ko



## EXPERTS FORESTIERS D'OCCITANIE (E.F.O)

15, route du Moulin – St Cyprien sur Dourdou 12320 CONQUES EN ROUERGUE

Association régie par la loi 1901

Union Régionale Occitanie

Conques en Rouergue, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Monsieur le Préfet du Tarn,

Nous nous permettons de vous interpeler pour vous informer qu'un collectif de propriétaires, de gestionnaires et organismes liés à la forêt tarnaise va se réunir très prochainement (entre le 19 et 22 décembre 2022) pour discuter des diverses problématiques liées au grand gibier en forêt.

Nous sommes conscients que le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique doit être révisé et validé pour les prochaines années, dans les semaines à venir.

Aussi, nous aimerions pouvoir être entendus et apporter notre concours aux décisions de gestion cynégétique.

Nous tâcherons d'être diligent dans la rédaction du compte-rendu qui suivra cette réunion afin de vous le remettre dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Frédéric LEJUEZ  
Expert Forestier – Délégué Régional EFF  
Président du Cabinet FORET EVOLUTION



Guillaume SILANDE  
Expert Forestier  
Directeur Agence Grand Sud-Ouest  
SOCIETE FORESTIERE de la CDC



Société Forestière  
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS